

Fiche de données de sécurité

Protective Premium G12 EVO Antifreeze

Numéro de version 1.0

Date d'impression : 09-01-2024



SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit : Protective Premium G12 EVO Antifreeze.

UFI : 18NW-059G-X00X-YHSX

N° de produit :

4080141:	1-liter
4080142:	4-liter
4080143:	25-liter
4080144:	200-liter
4080145:	1000-liter
4080146:	0,2-liter

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Emploi de la substance / de la préparation :
Antigel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Alde International Systems AB
Wrangels Allé 90
SE-291 11 Färlöv
Suède
Tél: +46 (0)44 71940

1.4 Numéro d'appel d'urgence.

Centre antipoison de Paris, Tel: +33 (0)1 40 05 48 48.
Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Acute Tox. 4; H302, STOT RE 2; H373.

2.2 Éléments d'étiquetage n° 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement:
Attention

Contient: éthylène-glycol.

Fiche de données de sécurité

Protective Premium G12 EVO Antifreeze

Numéro de version 1.0

Date d'impression : 09-01-2024



Mentions de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Généraux:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P264 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Stockage:

-

Élimination

-

Autre étiquetage:

-

2.3 Autres dangers.

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances:

Le produit est un mélange.

3.2 Mélanges:

N°CAS/CE	REACH	Nom chimique	%	Classification
107-21-1 / 203-473-3	01-2119456816- 28	éthylène-glycol*	80-98	Acute Tox. 4; H302, STOT RE. 2; H373.
- / -	-	Acétate de potassium (2- benzothiazylthio)	0,1<1	Acute Tox. 4; H302, Eye Dam. 1; H318, Repr. 2; H361d, Aquatic Chronic 3; H412.

Fiche de données de sécurité

Protective Premium G12 EVO Antifreeze

Numéro de version 1.0

Date d'impression : 09-01-2024



29385-43-1 / 249-596-6	01-2119979081- 35	Méthyle 1H benzotriazole	0,1<1	Acute Tox. 4; H302, Repr. 2; H36d1, Aquatic Chronic 2; H412.
---------------------------	----------------------	--------------------------	-------	---

*ATE éthylène-glycol:
Orale : 1600 mg/kg
Dermale : >3500 mg/kg
Inhalation : >2,5 mg/l/6 h.

Une explication complète des phrases H se trouve au section 16. Les valeurs limites d'hygiène de travail sont indiquées au section 8, à condition d'être disponibles.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours.

Généralités : Au moindre doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas de contact avec le médecin, montrer cette fiche de données de sécurité.

Après inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon. Enlever vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux : Laver rapidement avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion : Après s'être rincé la bouche avec de l'eau, recracher. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Éviter de provoquer le vomissement. Maintenir la tête basse pendant le vomissement empêche les vomissements de pénétrer dans les voies respiratoires. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Inhalation : De fortes concentrations de vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation. Les symptômes possibles d'une surexposition sont les suivants : Nausées, vomissements. Vertiges. Fatigue. Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Dose létale pour l'homme 100ml. L'ingestion peut entraîner des lésions organiques, en particulier des reins, en cas d'exposition prolongée ou récurrente. Nausées et vomissements. Sentiments de vertige. Malaise abdominal. Le contact prolongé ou récurrent avec la peau peut provoquer un érythème et une irritation. Potentiellement absorbé par l'épiderme. Contact avec les yeux : Une irritation temporaire des yeux peut survenir.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Traiter les symptômes.

Fiche de données de sécurité

Protective Premium G12 EVO Antifreeze

Numéro de version 1.0

Date d'impression : 09-01-2024



SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés.

Le dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse, de l'eau ou de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

En cas d'incendie, une fumée toxique se formera : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Cétones. Aldéhydes.

5.3 Conseils aux pompiers :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Ne pas laisser de l'eau d'extinction ou des déversements dans les égouts.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8. Ventiler la zone de déversement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Contacter les autorités compétentes ou les fuites importantes à l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Petits déversements : essuyer avec un matériau absorbant (par exemple, un tissu, une toison).

Déversements importants : utiliser du sable, de la sciure, de la terre, de la vermiculite, de la terre à diatomées pour contenir et collecter les matériaux absorbants non combustibles et les placer dans un conteneur en vue de leur élimination, conformément à la réglementation locale. Nettoyez la zone avec de l'eau et du savon. Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir section 8 pour les informations sur contrôles de l'exposition/protection individuelle.

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Fiche de données de sécurité

Protective Premium G12 EVO Antifreeze

Numéro de version 1.0

Date d'impression : 09-01-2024



Hygiène :

Assurez-vous que des bassins oculaires sont installés près des postes de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Retirer les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Les conditions de stockage appropriées pour le produit comprennent un récipient scellé placé dans un endroit stable, sec et bien ventilé. Stocker séparément des produits consommables et du fourrage pour animaux.

Éviter tout contact avec les substances énumérées ci-dessous :
Substances oxydantes puissantes.

Acides puissants. On trouve des peroxydes. Substances chlorées On trouve des nitrates inorganiques. Composés organiques de l'acide nitrique.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Ce produit devrait seulement être utilisé pour les applications décrites dans la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Nom chimique	VME	VLTC	TMP N°	FT N°
éthylène-glycol	20 ppm 52 mg/m ³	40 ppm 104 mg/m ³	84	25

DNEL / PNEC :

-

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques de prévention.

Assurer une bonne ventilation. Les concentrations dans l'air doivent être les plus faibles possibles.

Mesures générales de protection et d'hygiène.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec les yeux.

Protection respiratoire :

Normalement non requise en cas d'utilisation à court terme.

Fiche de données de sécurité

Protective Premium G12 EVO Antifreeze

Numéro de version 1.0

Date d'impression : 09-01-2024



Protection des mains : Porter des gants de protection.
Option: caoutchouc butyle/nitrile/ néoprène. EN 374.
Épaisseur du matériau des gants : $\geq 0,38$ mm.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité. EN 166.

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement.

Les émissions provenant de ventilation ou du matériel de processus du travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation de protection de l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique :	Liquide
Couleur :	Rouge
Odeur :	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation :	-18°C
Point d'ébullition :	≥ 163 °C
Inflammabilité :	Pas de données/ Non pertinent
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Pas de données/ Non pertinent
Point d'éclair :	122°C - Pinsky-Martens closed cup.
Température d'auto-inflammation :	398°C*
Température de décomposition :	Pas de données/ Non pertinent
pH :	8,5
Viscosité cinématique :	Pas de données/ Non pertinent
Solubilité :	Pas de données/ Non pertinent
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas de données/ Non pertinent
Pression de vapeur :	Pas de données/ Non pertinent
Densité et/ou densité relative :	1,1195 kg/l
Densité de vapeur relative :	Pas de données/ Non pertinent
Caractéristiques des particules :	Pas de données/ Non pertinent

9.2 Autres informations.

Aucun connu.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique : Produit stable dans des conditions de stockage et d'utilisation normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conforme aux prescriptions.

10.4 Conditions à éviter : Évitez les fortes chaleurs pendant des périodes prolongées.

10.5 Matières incompatibles :

Acides forts. Agents oxydants forts. Nitrates inorganiques. Composés organiques nitro. Peroxydes. Chlorates.

Fiche de données de sécurité

Protective Premium G12 EVO Antifreeze

Numéro de version 1.0

Date d'impression : 09-01-2024



10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

Produit ATE :

Orale - 1739,13 mg/kg

ATE éthylène-glycol :

Orale : 1600 mg/kg

Dermale : >3500 mg/kg

Inhalation : >2,5 mg/l/6 h.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non classées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classées.

Respiratoires Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classées.

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Non classées.

Cancérogénicité :

Non classées.

Toxicité pour la reproduction (fertilité) :

Non classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique :

Non classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée :

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration :

Non classé comme substance ou mélange dangereux.

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Autres informations :

Inhalation : De fortes concentrations de vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation. Les symptômes possibles d'une surexposition sont les suivants : Nausées, vomissements. Vertiges. Fatigue. Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Dose létale pour l'homme 100ml.

Fiche de données de sécurité

Protective Premium G12 EVO Antifreeze

Numéro de version 1.0

Date d'impression : 09-01-2024



L'ingestion peut entraîner des lésions organiques, en particulier des reins, en cas d'exposition prolongée ou récurrente. Nausées et vomissements. Sentiments de vertige. Malaise abdominal. Le contact prolongé ou récurrent avec la peau peut provoquer un érythème et une irritation. Potentiellement absorbé par l'épiderme. Contact avec les yeux : Une irritation temporaire des yeux peut survenir.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité : Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

éthylène-glycol - CAS 107-21-1 :

Poisson :	LC50 :	96 h :	>100 mg/l
Daphnie :	EC50 :	48 h :	>100 mg/l
Algue :	IC50 :	72 h :	>100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité :

éthylène-glycol - CAS 107-21-1 :

10 jours – 90 % - OECD 301A.

Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation hormonale pour l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes :

Aucun connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) :

16 01 14* antigels contenant des substances dangereuses.

Emballages contaminés :

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

Fiche de données de sécurité Protective Premium G12 EVO Antifreeze

Numéro de version 1.0

Date d'impression : 09-01-2024



SECTION 14 : Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG/IMO
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non pertinent.	Non pertinent.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non pertinent.	Non pertinent.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non pertinent.	Non pertinent.
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent.	Non pertinent.
14.5 Dangers pour l'environnement EMS:	Non pertinent. Non pertinent.	Non pertinent. Non pertinent.
Autres informations:	LQ: Non pertinent. Tunnels: Non pertinent.	LQ: Non pertinent. Tunnels: Non pertinent.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Non pertinent.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Non pertinent.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

DIRECTIVE 92/85/CEE DU CONSEIL Concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail. L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007 et par celui du 9 mai 2012. Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP). EU no. 2020/878.

Autres informations :

Les personnes âgées de moins de 18 ans ne doivent pas travailler avec ce produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée.

Fiche de données de sécurité

Protective Premium G12 EVO Antifreeze

Numéro de version 1.0

Date d'impression : 09-01-2024



SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les section 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est destiné à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS06 : Tête de mort sur deux tibias.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern

Homologué par:

SRS

www.msds-eu.com